



Conseil économique et social

Distr. générale
16 janvier 2004
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-huitième session

1er-12 mars 2004

Point 3 c) ii) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation
des objectifs stratégiques et mesures prises dans les domaines
critiques et autres dispositions et initiatives à prendre en la matière :
égalité de participation des femmes à la prévention,
à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation
de la paix après les conflits

Déclaration présentée par Women's National Commission, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.6/2004/1.



Women's National Commission est l'organe indépendant officiellement chargé de faire connaître l'avis des femmes au Gouvernement britannique. La Commission compte plus de 300 organisations membres, dont des associations professionnelles de femmes, des organismes bénévoles, des partis politiques, des syndicats et des groupes religieux de tout le pays.

Dans un monde marqué par l'escalade des conflits armés, tous ceux qui participent à la gouvernance mondiale reconnaissent que l'action des femmes en temps de paix et pendant et après les conflits, est vitale.

On reconnaît à présent que les femmes jouent un rôle essentiel dans l'identification des signes d'un conflit imminent; sont les principales victimes de catastrophes que sont les guerres; sont le ciment qui assure la cohésion des sociétés déchirées par les conflits; sont les survivantes qui reconstruisent le village, la ville et la vie de leur famille à force de volonté et en unissant leurs forces. Pourtant, on les voit rarement lors de la prise de décisions. Ce sont souvent les hommes qui ont détruit les infrastructures nationales et fait subir des sévices psychologiques et physiques à des enfants, qui sont de plus en plus enrôlés comme soldats, ces hommes qui ont provoqué les ravages, que l'on retrouve à la table des négociations de paix.

Les 300 organisations partenaires de la Women's National Commission demandent aux États Membres de mettre en oeuvre toutes les mesures visées dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Bien que l'ONU ait pris de nombreuses mesures pour renforcer le rôle des femmes dans ses structures, trop peu de femmes occupent les postes supérieurs, notamment ceux d'envoyé spécial et de haut commissaire et aux postes de responsabilité à tous les niveaux. L'expérience acquise par les femmes doit être un élément à part entière de toutes les décisions prises dans le domaine de la prévention et de la résolution des conflits, ainsi que de la consolidation de la paix. Il y a également peu de femmes dans les forces chargées du maintien de la paix, que ce soit parmi les soldats ou parmi les conseillers. La formation des membres de ces forces au respect de l'égalité des sexes n'a pas suffisamment progressé et les résultats du contrôle ou de l'évaluation de cette formation n'ont pas été publiés. Les exemples de sévices infligés par des membres des forces représentent une trahison des personnes qu'elles étaient précisément chargées de protéger, ainsi que de l'autorité et de la bonne volonté de l'ONU. Il faut prendre des mesures concrètes pour améliorer la formation que les forces chargées du maintien de la paix reçoivent et pour que ces sévices soient punis. L'immunité de poursuites est hors de question. Tous les États doivent accepter l'autorité supérieure de la Cour pénale internationale.

Les femmes ont réussi à protéger l'unité de leur famille et de leur communauté à travers les épreuves et les difficultés. Lorsqu'une catastrophe survient, la contribution des femmes à la reconstruction des vies ravagées par un conflit est incontournable. On assiste ces derniers temps à une barbarisation croissante des conflits. Reconstruire, en surmontant le désespoir et l'amertume, requiert ce qui a souvent été qualifié de force « surhumaine ». Cependant, il est presque banal de voir des femmes travailler ensemble, en transcendant les barrières, construire des amitiés et recréer la confiance indispensable à toute vie harmonieuse. En raison de ces épreuves, des projets très divers ont été créés afin de fournir des conseils, une assistance, un appui et une aide concrète dans tous les endroits qui ont été touchés par un conflit.

Dans ces circonstances, pourquoi la force des femmes n'est-elle pas utilisée pleinement? Il est temps que les personnes au pouvoir travaillent à ce que les femmes soient toujours incluses et encouragées à participer activement aux négociations de paix et à la reconstruction de leur pays. Les qualités que les femmes apportent à la réconciliation et à la reconstruction après un conflit sont absolument essentielles à une paix durable.

Le Programme d'action de Beijing énumère, des paragraphes 142 à 149, les mesures que les gouvernements et la communauté internationale devraient prendre, mais peu de progrès ont été faits. En adoptant la résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité a fait un pas important dans la bonne direction. Mais le temps des hyperboles et des déclamations est depuis longtemps passé, les peuples du monde demandent maintenant que l'on fasse des mesures adoptées en 1995 puis en 2000 une réalité. Les années passent et peu d'objectifs sont atteints. Rappelant l'énoncé de la mission exposée il y a neuf ans au paragraphe 4 du Programme d'action selon lequel « Le Programme d'action requiert que tous s'emploient sans délai et de façon concertée à créer un monde pacifique, juste et humain reposant sur les droits fondamentaux et les libertés fondamentales », la Commission reconnaît que les années qui ont été perdues ont provoqué non seulement la souffrance humaine d'individus mais aussi un recul du progrès de l'humanité tout entière.

Dans le monde d'aujourd'hui, des générations ont vu leur enfance volée à jamais, et ayant dû, enfants, dans ce qui était un cauchemar et non pas un jeu, aller au front tirer avec leur fusil pour tuer. Si nous voulons vivre dans un monde où de telles expériences demeureront des souvenirs conservés dans les musées de l'horreur passée, nous n'avons pas d'autre choix que de nous employer à appliquer complètement la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Nous appelons tous les États Membres à faire en sorte que les engagements pris dans la résolution 1325 (2000) soient inclus dans la formation du personnel de l'ONU et des forces chargées du maintien de la paix et à inclure dans les effectifs de chaque opération de maintien de la paix un spécialiste des questions concernant les femmes, doté des ressources nécessaires, afin qu'il contrôle la mise en oeuvre de cette résolution. Nous demandons également à tous les États Membres participant à la résolution d'un conflit de faire en sorte que les femmes soient autant représentées que les hommes dans les négociations de paix et dans la gouvernance après le conflit.